



LA RÈGLE DE 3

Les accidents n'arrivent pas "par accident"!

Pour les éviter un maximum, rien de plus simple :

1. Un bon accueil et un accueil chaleureux

Un accueil chaleureux et une bonne introduction garantissent un environnement de travail sûr et agréable.

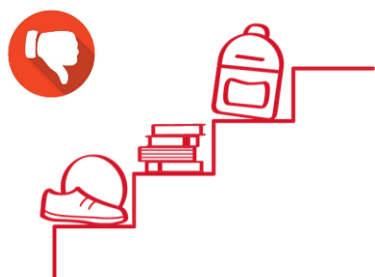
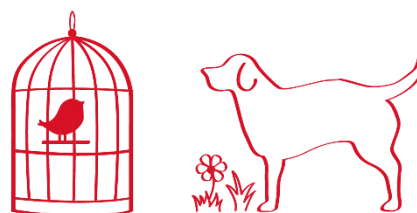
2. Des accords claires et une communication transparente

Une aide-ménagère bien informée prévient les accidents.



Garder des animaux à distance :

Afin d'assurer un travail fluide, il est obligatoire de tenir les animaux à distance pendant les heures de travail. Cela contribue à la sécurité et au confort tant de votre aide-ménagère que votre animal de compagnie.



Une maison bien rangée :

Une maison bien rangée réduit le risque de trébuchement ou de chute, ce qui améliore considérablement la sécurité de l'aide-ménagère. Cela permet également de travailler de manière plus efficace et ergonomique.



Des bonnes instructions sauvent des vies :

Une aide-ménagère bien informée travaille non seulement plus efficacement, mais aussi plus en sécurité.

Utilisation correctes des appareils et des produits :

Pour la sécurité de votre aide-ménagère et la préservation de votre maison, il est important de donner des instructions claires sur l'utilisation correcte des appareils et des produits de nettoyage. **Attention** : l'ammoniac et l'eau de javel ne doivent pas être utilisés.

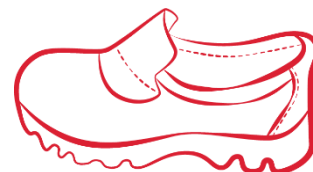
Ergonomie et sécurité sur le lieu de travail:

Afin d'éviter la surcharge et les accidents, nous vous demandons de veiller à ce que votre aide-ménagère ne doive pas transporter de matériaux lourds dans les escaliers. Si possible, il est utile de fournir les matériaux de nettoyage nécessaires à chaque étage.



3. Les chaussures de sécurité sont obligatoires

Votre aide-ménagère porte des chaussures de protection pour sa sécurité. Merci de ne pas lui demander de les enlever car il s'agit d'une **obligation légale**.



Travailler en sécurité, c'est travailler intelligemment !